

The ANR logo consists of the letters 'ANR' in a large, white, serif font. Below the letters, the text 'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE' is written in a smaller, white, sans-serif font. The logo is set against a background of blue and white triangles of various sizes and orientations, some with dashed lines.

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

The Belmont Forum logo is an oval shape with a white background. Inside the oval, the words 'BELMONT' and 'FORUM' are stacked vertically. 'BELMONT' is in a bold, blue, sans-serif font, and 'FORUM' is in a smaller, green, sans-serif font. A small globe icon is positioned between the two words.

Appel à projets du Belmont Forum

Edition 2019

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires¹ français à l'appel à projets du Belmont Forum sur la recherche transdisciplinaire pour la durabilité des océans.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :

<https://www.belmontforum.org>

3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 31/01/2019

Etape 2 : Aout 2019

Points de contact à l'ANR

Responsable de programme ANR

Heral Maurice

Maurice.heral@anr.fr

Chargé de Projets Scientifiques ANR

Müller Johann

johann.muller@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

Établi en 2009, le Forum Belmont est un partenariat entre des organismes de financement, des conseils scientifiques internationaux et des consortiums régionaux engagés dans la promotion des sciences interdisciplinaires et transdisciplinaires. Les opérations du Belmont Forum sont guidées par le Belmont Challenge, un document de vision qui encourage la recherche transdisciplinaire internationale fournissant des connaissances pour comprendre, atténuer et s'adapter au changement environnemental global.

Le Forum Belmont, en collaboration avec Future Earth et la JPI Ocean, lance à l'automne 2018 un appel à projet visant à rassembler chercheurs et autres experts à travers le monde afin de trouver des solutions innovantes pour accélérer l'utilisation durable des océans et minimiser les effets du changement global.

Cette action de recherche collaborative (CRA) vise à contribuer au défi global de la durabilité des océans, avec l'objectif de développement durable de l'ONU n°14 (*Conserve and sustainably use the oceans, seas and marine resources for sustainable development*) comme cadre de travail global. Le défi étant complexe, il est nécessaire d'adopter des approches intégrées, interdisciplinaires et intersectorielles associant les sciences naturelles et sociales, les décideurs, les gestionnaires de ressources, les industries, les citoyens et les autres acteurs de la société. Les consortiums de recherche devront aborder l'un ou les deux sujets suivants:

Thème 1 - Voies vers une utilisation durable et équitable des océans

Ce thème porte sur les impacts environnementaux, sociaux, culturels et économiques de l'exploitation des ressources vivantes et non vivantes (par exemple, les pêches, l'aquaculture, le dragage, l'extraction de sable et de minéraux) et les industries non extractives (transport maritime, tourisme). Les recherches dans ce domaine devront porter sur les impacts des activités économiques sur les écosystèmes, les sociétés humaines dont la santé et le bien-être, les cultures et les économies, ou encore sur les capacités d'un système social à répondre à ces impacts.

Thème 2 - Prise en compte et minimisation des impacts du changement global

Notre capacité à utiliser l'océan de manière durable dépend de notre compréhension des changements à plusieurs échelles des systèmes océaniques, et des effets additifs ou synergiques des multiples causes de ces changements. Les projets traitant de ce sujet devront inclure des recherches sur les interactions entre les facteurs de stress, tels que le changement climatique, l'acidification des océans, la pollution, la désoxygénation et la pénurie alimentaire; les processus biologiques tels que les changements d'aire de répartition et les changements de la biodiversité; et la dynamique des océans, comme la circulation, la température et les changements de niveau de la mer.

Compte tenu de la complexité et du sujet de ces défis, les consortiums de recherche doivent être véritablement transdisciplinaires et inclure des chercheurs des domaines suivants: a) sciences sociales / sciences humaines / économie et b) sciences naturelles / technologie et c) partenaires sociaux (citoyens, organismes de la société civile), en utilisant une approche de co-conception, de co-développement et de co-implémentation.

Pour plus d'information : <https://www.belmontforum.org>

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de cet appel, les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur, sur le site de soumission du Belmont Forum, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles sur le site : www.bfgo.org

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au 31/01/2019.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission est fixée au mois d'Aout 2018.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- **Caractère complet**

La pré-proposition et la proposition doivent être déposées sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des pré-propositions et des propositions. Aucun document n'est admis après cette date.

- **Budget**

L'aide maximum qui peut être demandée à l'ANR est de 250k€ par projet ou de 300k€ par projet si la coordination est prise en charge par un partenaire français.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

- **Composition du consortium**

Pour que la proposition de projet soit éligible, le consortium doit impliquer au moins un partenaire public français « Organisme de recherche ».

L'ANR vérifie l'éligibilité des propositions de projet à la date de clôture de la soumission des pré-proposition et des propositions complètes, en tenant compte des critères indiqués dans les dispositions du texte de l'appel dont le lien figure en page 2, et des critères spécifiques à la participation française décrits ci-après. Le caractère inéligible d'une proposition peut être émis jusqu'à la parution des listes de projets sélectionnés.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant du Belmont Forum:

- La durée d'un projet doit être comprise entre 36 et 48 mois
- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins 3 partenaires éligibles au financement de 3 organismes de financement de 3 pays différents participant à l'appel. Chaque organisme de financement national ou régional impliqué dans l'appel finance ses équipes nationales ou régionales au sein d'un consortium donné. Les règles d'éligibilité nationale ou régionale des différents financeurs s'appliquent. Les partenaires d'une proposition doivent être éligibles au financement des agences qu'ils sollicitent.
- Les chercheurs venant d'un pays ne participant pas à l'appel peuvent participer sur leurs fonds propres mais ne sont pas autorisés à être coordinateur d'un projet.

4. EVALUATION

4.1 MODALITES ET CRITERES D'EVALUATION DES PRE-PROPOSITIONS ET PROPOSITIONS

Les modalités et critères d'évaluation sont tels que décrit dans les documents de l'appel à projets disponible sur la page de l'appel sur le site de l'ANR **et** sur le site du Belmont Forum. Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées par le secrétariat de l'appel.

L'appel conjoint du Belmont Forum prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- Étape 1 : (i) Contrôle de l'éligibilité, et (ii) examen par un comité d'experts indépendants. Seules les pré-propositions éligibles pourront être invitées à soumettre des propositions complètes.
- Étape 2 : (i) Contrôle de l'éligibilité, et (ii) examen par des experts externes internationaux et par un comité d'experts indépendants.

4.2 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.3 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des agences participant à l'appel.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel « Oceans sustainability » du Belmont Forum et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.